



**Pacte international
relatif aux droits
civils
et politiques**

Distr.
GÉNÉRALE

CCPR/SP/51/Add.3
28 août 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RÉUNION DES ÉTATS PARTIES
Dix-huitième réunion
New York
10 septembre 1998

ÉLECTION, CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 28 À 32 DU PACTE INTERNATIONAL
RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES, DE NEUF MEMBRES DU COMITÉ
DES DROITS DE L'HOMME, EN REMPLACEMENT DE CEUX DONT LE MANDAT VIENT
À EXPIRATION LE 31 DÉCEMBRE 1998

Note du Secrétaire général

Additif

Eu égard à la liste des personnes dont la candidature a été présentée en vue des élections au Comité des droits de l'homme, liste qui figure dans le document CCPR/SP/51/Add.1, la Mission permanente du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies a, dans une note datée du 20 août 1998, informé le Secrétariat que le Gouvernement costa-ricien avait décidé de retirer la candidature de M. Luis Alberto VARELA QUIRÓS aux prochaines élections au Comité des droits de l'homme.
